

## SANS-ABRISME

# Personnes à la rue : l'état d'urgence sociale

Alors que la trêve hivernale a débuté le 1<sup>er</sup> novembre, les associations et collectifs s'alarment à nouveau de la saturation du 115 et des centres d'accueil des personnes sans domicile. Face à l'augmentation du nombre des personnes à la rue, le nouveau plan hivernal annoncé par le gouvernement - d'une ampleur similaire à celui de l'an dernier - est jugé insuffisant pour répondre à l'urgence sociale.

**E** N PLUS DES 146 000 PLACES D'HÉBERGEMENT D'URGENCE OUVERTES TOUTE L'ANNÉE, le gouvernement prévoit, entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 mars, jusqu'à 14 000 places mobilisables au cours de

l'hiver, a annoncé Julien Denormandie, ministre chargé de la ville et du logement, le 30 novembre. Ce dispositif, similaire à celui de l'an dernier doit atteindre son plein régime en cas de grand froid. « Ce sont 100 millions d'euros supplémentaires qui sont inscrits dans le projet de loi de finances 2020 pour l'hébergement d'urgence et "Logement d'abord", afin de renforcer notamment les maraudes (reconduite des actions de renforcement de 5 millions d'euros) et les accueils de jour (4 millions d'euros supplémentaires) », précise le gouvernement. Loin du compte, jugent les associations, qui alertent depuis des mois sur l'insuffisance chronique de places d'hébergement et de logements sociaux, engendrant une augmentation du nombre de personnes à la rue. En réponse à ces annonces du gouvernement, le Collectif des associations unies exprime, dans un communiqué en date du 30 novembre, sa vive inquiétude face à « la situation dramatique des personnes sans abri ».

L'Île-de-France, région la plus précaire, comptera 7 000 de ces 14 000 places hivernales supplémentaires, a précisé le ministère du Logement. Là encore, insuffisant. « Pendant la semaine du 14 au 20 octobre, dans le département de la Seine-et-Marne, 362 personnes à la rue ont sollicité le 115 sans se voir proposer d'hébergement d'urgence. Dans la même période, dans le département de Seine-Saint-Denis, ce sont 562 personnes, dont 398 en famille,

qui ont été confrontées à la même absence de réponse adaptée. A Paris, rien que le 7 octobre, 1 648 personnes sont restées à la rue, dont 1 514 en famille. Notons que ces chiffres ne reflètent que les demandes exprimées et sous-estiment donc largement la réalité. Alors que l'absence de logement ou d'hébergement est en soit une vulnérabilité qui justifierait une prise en charge, bon nombre des personnes vivant à la rue, notamment les hommes isolés, ne sollicitent plus le 115. Ces personnes n'étant pas considérées comme "prioritaires", leur probabilité d'accéder à un hébergement est quasi nulle », se désole la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), dans une lettre ouverte au préfet de Paris et de la région d'Île-de-France, le 29 octobre.

## UNE RÉGRESSION DES CONDITIONS D'ACCUEIL

Au-delà de la saturation du dispositif d'hébergement, le Collectif des associations unies pointe du doigt le durcissement des conditions d'accès à l'hébergement et la régression des conditions d'accueil proposées

aux personnes les plus fragiles dans le cadre du plan « hiver » : « manque d'anticipation des besoins sur les territoires, ouverture des places en fonction du seul critère des températures, sélection des publics à l'entrée de l'hébergement, mise à l'abri sans accompagnement social avec des remises à la rue en journée... Le collectif appelle à la mobilisation de tous les bâtiments disponibles et adaptés

à un hébergement stable et inconditionnel respectant l'intimité et la dignité des personnes. Les conditions attendues ? Un accompagnement social adapté, une prise en charge médicale souvent indispensable, une orientation vers les logements disponibles.

« La politique du logement actuelle et le projet de loi de finances semblent incompatibles avec une véritable prévention des expulsions »



A quelques jours de la trêve hivernale, la Fondation Abbé-Pierre s'est, de son côté, inquiétée de la hausse des expulsions locatives, qui ont atteint en 2018 un niveau inédit : 15 993 ménages – soit plus de 36 000 personnes – ont été expulsés avec le concours de la force publique (contre 15 547 en 2017), soit une progression de 2,9 % sur une année – « un record historique ». La Fondation Abbé-Pierre réclame, depuis fin mars, un « plan d'urgence », estimé à « 100 millions d'euros ». De quoi permettre, par exemple, le triplement du budget du fonds d'indemnisation des bailleurs, qui permet aux préfets d'empêcher une expulsion et de laisser une chance à un ménage de se maintenir dans son logement en compensant financièrement le propriétaire. La fondation propose aussi de doubler les aides distribuées par les départements aux ménages en difficulté via le fonds de solidarité logement (FSL). Des attentes restées pour l'heure lettre morte. « Alors que le gouvernement a annoncé en septembre l'acte II du plan quinquennal "Logement d'abord", aucune réponse aux propositions n'a été apportée », déplore la fondation, avant d'accuser : « Pire, la politique du logement actuelle et le projet de loi de finances, actant des coupes massives dans les APL et le monde HLM, semblent incompatibles avec une véritable prévention des expulsions. »

#### LE « RECORD HISTORIQUE » DES EXPULSIONS LOCATIVES

Dans un communiqué en date du 29 octobre, le Haut Comité au logement pour les personnes défavorisées s'alarme lui aussi du nombre significatif d'expulsions des ménages, pourtant reconnus prioritaires et urgents au titre du droit au logement opposable (Dalo). « En

2019, la cellule de veille "expulsion" a reçu plus de 140 signalements de ménages reconnus au titre du Dalo menacés d'expulsion, se trouvant en contradiction avec la loi "Dalo", la circulaire du 26 octobre 2012 et deux instructions de 2015 et 2017. Seuls les dossiers signalés à la cellule de veille du HCLPD se trouvent comptabilisés », détaille le Haut Comité.

Julien Denormandie l'assure : « L'année dernière, 70 000 personnes sont sorties d'un hébergement ou de la rue grâce à l'action conjointe de l'Etat, des associations et des collectivités » Et de rappeler que 45 millions d'euros supplémentaires seront alloués au plan « Logement d'abord » dès 2020, « avec pour ambition de diminuer de manière significative le nombre de personnes sans domicile grâce à la création de places de logements adaptés et de logements très sociaux ». Le Collectif des associations unies demande au gouvernement « de revoir à la hausse, dès la loi de finances 2020, ses objectifs de production de logements accessibles aux personnes les plus précaires dans le parc social et privé ainsi que les moyens dédiés à l'accompagnement des ménages dans le logement ». Au rang des priorités : une revalorisation et la réindexation « immédiate » des APL et la mise en place « d'un plan ambitieux de prévention des expulsions locatives ». Et les associations du collectif de souligner : « Cette ambition et ces moyens renforcés sont indispensables si le gouvernement veut que le plan "Logement d'abord" soit effectivement et concrètement en capacité de redonner un espoir aux millions de mal-logés et de sans-abri qui ne peuvent plus attendre ». ... Pas même, pour certains, un hiver de plus. ●

NADIA GRARADJI



# La rue tue toujours davantage

**AU MOINS 612 SANS-DOMICILE FIXE (SDF), DONT 13 MI-NEURS, SONT DÉCÉDÉS EN 2018 DANS LA RUE**, a annoncé le collectif Les Morts de la rue dans un rapport, le 29 octobre. Ils étaient 511 un an plus tôt, soit une augmentation de 15 %. Ce décompte alarmant est très loin d'être exhaustif. L'organisation recense en effet les décès sur la base de signalements de ses partenaires et des médias. Cependant, de précédentes recherches auraient montré que le nombre réel de SDF décédés était environ six fois plus important.

## MALADIES, ACCIDENTS, AGRESSIONS, SUICIDES

Qui sont-ils ? Majoritairement des hommes jeunes qui ont vécu de longues années à la rue et ont souffert de maladies, d'addictions et de troubles psychiatriques. Ils sont en moyenne décédés avant 50 ans. « Plus de la moitié des personnes en situation de rue avant leur décès décèdent sur la voie publique ou dans un abri de fortune. Les deux tiers des personnes en situation d'hébergement avant leur décès décèdent dans un hébergement ou un lieu de soins », précise le rapport. Les causes du décès sont la maladie, les accidents, les agressions, les suicides. Parmi les personnes décédées l'an dernier, 41 % sont de nationalité française, 14 % d'une nationalité d'un pays de l'Union européenne (UE) et 19 % d'un pays hors de l'UE. « En 2018, les personnes SDF décédées ont été signalées dans 65 départements différents, soit 8 départements de plus qu'en 2017. Dans le département de Paris, 155 décès ont été signalés, soit 27 % de tous les décès de personnes signalés en France en 2018. En deuxième position vient le département du Nord avec 30 décès, suivi par la Seine-Saint-Denis avec 24 décès et la Haute Garonne avec 23 décès », égrène le collectif. Grâce aux résultats des décomptes de la Nuit de la solidarité, à Paris en 2018, le taux de mortalité des personnes SDF a été

estimé 6,5 fois plus élevé que le taux brut de mortalité de la population domiciliée à Paris, et 20 fois plus élevé pour les décès précoces (à un âge de moins de 64 ans). Des recensements similaires ont eu lieu en 2019 dans différentes villes de France (Rennes, Montpellier, Toulouse, Grenoble et Metz).

## UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL CONTINU

Face à cette dramatique réalité, le collectif Les Morts de la rue réclame des mesures spécifiques comme la mise à l'abri prioritaire ou l'accès aux soins renforcé.

Le collectif insiste également sur l'importance d'un « accompagnement social continu ». « En finir avec la discontinuité des prises en charge en hébergement, notamment le fonctionnement de l'hébergement hivernal ou les prises en charge nuit par nuit au 115. Cette discontinuité – changements de centres, remise à la rue – viole le principe de continuité de l'hébergement désormais inscrit dans le code de l'action sociale et des familles (CASF) », martèle le collectif. Elle fragilise des personnes ayant déjà vécu nombre de ruptures, impacte leur santé mentale et physique, contribue à leur épuisement, renforce les risques de dégradation globale par une perte de repères. Même si une orientation dans un autre centre est proposée, celle-ci nécessite de la réadaptation, elle peut entraîner une rupture avec le référent social et le projet engagé, et une rupture des soins. La discontinuité de l'hébergement, enfin, favorise la perte d'informations précieuses sur la santé de la personne et les contacts repris ou obtenus avec la famille. »

## D'ABORD, UN LOGEMENT POUR TOUS

Le collectif attire l'attention sur la situation des femmes, souvent « invisibles » dans la rue. Elles représentent 9 % des décès recensés entre 2013 et 2018, mais ce chiffre est « très probablement sous-estimé ». Elles meurent encore plus tôt que leurs homologues masculins (à 45,6 ans en moyenne), le plus souvent d'une maladie. « Les femmes se retrouvent plus souvent à la rue que les hommes suite à des conflits familiaux. Il faut agir sur les facteurs à l'origine de ces conflits : violences conjugales, mariages forcés, risques d'excision, addictions, LGBTphobies (phobies des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres) », insiste le collectif, qui plaide notamment pour l'ouverture de centres d'hébergement non mixtes. L'urgence ? D'abord, un logement pour tous. « Un endroit où habiter est primordial. On voit que l'importance du temps passé à la rue a très probablement des conséquences sur la santé physique et mentale, avec une réinsertion qui devient plus difficile, voire impossible avec le temps », alerte le collectif. ●

N. G.

## UN FLOU STATISTIQUE

La dernière étude de l'Insee sur le nombre de personnes sans-domicile en France a été publiée en juillet 2013 et porte sur l'année 2012. Depuis, aucune donnée n'a été actualisée... « Une nouvelle évaluation, même partielle, du nombre de personnes sans domicile personnel, intégrant les personnes – dont les femmes – hébergées, dépannées par des proches, ou d'autres "zones d'ombre" de l'accès à l'hébergement, serait utile à la compréhension de l'ensemble des situations », souligne le collectif Les Morts de la rue.

# « SORTIR DE LA "GESTION AU THERMOMÈTRE" DE LA GRANDE EXCLUSION »

**QUESTIONS À FLORENT GUEGUEN**  
DIRECTEUR DE LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ



Le gouvernement annonce l'ouverture de 14 000 places supplémentaires, dont 7 000 en Ile-de-France. Pour quelles raisons jugez-vous cet effort insuffisant ?

Ces 14 000 places correspondent à une stricte reconduction du plan d'hébergement hivernal 2018-2019. C'est largement insuffisant, alors que l'on note une augmentation du nombre des personnes à la rue, une augmentation du public « traditionnel » de grande pauvreté, hommes ou femmes isolés, mais également des familles à la rue. A Paris, le Samu social a noté une augmentation des appels au 115 des personnes en famille sans obtenir de place, et un triplement des appels sur une journée au mois d'octobre par rapport aux quatre dernières années. La crise de l'accueil des personnes migrantes, faute de places, se reporte sur l'hébergement généraliste. A la saturation du 115 et des centres d'accueil s'ajoute le développement de bidonvilles, de squats et de campements dans les grandes villes comme Paris, Nantes, Toulouse, Bordeaux. On compte près de 20 000 personnes regroupées dans des campements de fortune. Dans le programme 303 « Immigration et asile » du projet de loi de finances (PLF) 2020, aucune création de nouvelles places en centre d'accueil de demandeurs d'asile (Cada) et en centre d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (Huda) n'est prévue.

Comment expliquez-vous cette augmentation du nombre de personnes à la rue ?

Il y a plusieurs phénomènes : crise du logement à la location dans les grandes villes, tendance à la baisse du pouvoir d'achat des plus pauvres, augmentation du taux de pauvreté en 2018. La baisse des aides personnalisées au logement a diminué les capacités des ménages à se maintenir dans le logement, et on note une augmentation des expulsions locatives. Du fait des impacts de la réduction des loyers de solidarité (RLS) et de la réforme en cours des aides au logement pour les bailleurs sociaux, l'offre de logements accessibles aux ménages les plus modestes diminue. Depuis 2012, il n'y a aucun outil de mesure et plus aucune donnée nationale. On ne sait pas véritablement combien il y a de SDF aujourd'hui en France !

Vous redoutez également un « tri » des personnes à la rue à l'entrée de l'hébergement... Depuis le mois de juillet, les instructions qui imposent aux acteurs de l'hébergement des critères de sélection à l'accueil à l'hébergement se multiplient. Cette pratique viole le principe d'inconditionnalité de l'accueil. Les demandeurs d'asile sont écartés de l'hébergement généraliste comme les personnes sous statut « Dublin » ou celles déboutées du droit d'asile. En septembre, dans la Marne, le préfet a ordonné par courrier aux gestionnaires du 115 de remettre à la rue les déboutés du droit d'asile. C'est également le cas dans le département du Nord.

Le préfet de Paris mise sur le développement de l'habitat intercalaire pour créer davantage de capacités d'accueil des sans-abri. Est-ce une solution face à l'urgence des besoins ?

Le dispositif hivernal francilien est plus vertueux qu'ailleurs. Le principe de la mobilisation intercalaire est bon, mais il pose également les limites de la stratégie. Certaines associations qui utilisent des bâtiments prêtés par les collectivités pendant un an ou deux doivent ensuite les rendre. Il faut développer une stratégie nationale et inciter toutes les collectivités locales à accepter des centres d'hébergement et à prioriser le relogement des personnes à la rue. Alors que la demande est permanente, la "gestion au thermomètre" de l'hébergement, dénoncée depuis des années par les associations, perdure et ne permet pas d'offrir des solutions stables, dignes, et pérennes aux personnes concernées. Les appels à projets pour ouvrir des places hivernales ne sont pas de bonne qualité : pas d'accueil 24 h sur 4, un accompagnement social faible et des places qui seront fermées au 31 mars. Il faut sortir de cette logique de la gestion hivernale de la grande exclusion, qui ne permet pas d'éradiquer le sans-abrisme. Nous avons soutenu en 2017 la philosophie du plan "Le logement d'abord" pour que l'hébergement d'urgence ne soit plus un palliatif, mais les efforts du gouvernement sont trop timides pour permettre un accès direct au logement des personnes à la rue sans passer par le logement d'urgence. Il y a une augmentation quantitative des pensions de famille, de l'intermédiation locative, mais la production de logements très sociaux n'a pas eu lieu. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR N.G.